

## DU RETOUR DE LA SAVOIE À LA FRANCE

Rappelons que la Savoie a été occupée, voire annexée, à plusieurs reprises par les Français de 1536 à 1559; de 1600 à 1601; en 1689; de 1703 à 1713; de 1792 à 1814. Les occupations et annexions par la France, parfois brutales, ont marqué les hommes et les esprits certes mais aussi tissé des liens, ne serait-ce que du fait de la langue officielle des deux pays.

L'éveil d'un nationalisme italien, prémices d'une réunification de l'Italie<sup>(1)</sup>, inquiète l'Autriche qui y avait traditionnellement une zone d'influence en Lombardie et Vénétie. En avril 1859, l'empire d'Autriche, après l'envoi d'un ultimatum au roi de Piémont-Sardaigne lui enjoignant de désarmer sous trois jours, envahit le nord de l'Italie. Les Lombards armés par le roi et ralliés à lui, remportent sur les Autrichiens une première victoire à Palestro. De leur côté, les alliés franco-piémontais l'emportent à Montebello en Vénétie, puis à Magenta et Solferino en Lombardie.

Mais ces deux dernières victoires donnent lieu à des pertes en hommes importantes et, soucieux de limiter les pertes en hommes de son armée, mesurant l'hostilité d'une partie de l'opinion publique contre cette guerre et craignant une réaction de la Prusse, Napoléon III signe avec l'Autriche le 11 juillet 1859 un armistice à Villafranca di Verona en Vénétie, sans consulter son allié italien. Cavour, président du conseil du royaume et instigateur de l'unité italienne (rencontre de Plombières avec Napoléon III en juillet 1858), démissionne. Napoléon III renonce pour l'instant à la Savoie tout en continuant à apporter son soutien à la cause italienne<sup>(2)</sup>.

Le mouvement pro-français est lancé, cependant, et certains Savoyards influents le continuent. Le 25 juillet 1859, un groupe de notables chambériens envoie une adresse au roi Victor-Emmanuel II de Savoie lui demandant de prendre en compte les intérêts de la Savoie française et dans laquelle il est écrit notamment : "La Savoie n'est pas italienne et ne peut pas l'être". La question d'une séparation d'avec l'Italie naissante continue donc d'agiter une partie des Savoyards, qui, selon leurs intérêts, penchent pour la réunion à la France ou encore pour une union à la Suisse. Cette dernière option fait l'objet d'une pétition en fin d'année 1859 qui rassemble 13 651 signatures provenant de 60 communes du Faucigny, 23 du Chablais savoyard et 13 aux environs de Saint-Julien-en-Genevois. Cependant le maintien de l'**unité savoisienne** est retenue par les conseils divisionnaires réunis à Chambéry en mars 1860 qui décident d'envoyer une délégation, favorable au rattachement avec la France, rencontrer l'Empereur.

Le 1er mars de cette même année Napoléon II avait annoncé au corps législatif son intention de réclamer la compensation (Savoie et comté de Nice) convenue à Plombières en échange de son soutien militaire au roi de Sardaigne contre l'Autriche. Le rattachement de la Savoie sera officialisé par le traité de Turin entre la France et le Royaume de Piémont-Sardaigne.

Le traité prévoyait en son article 1: "Il est convenu entre Leurs Majestés que cette *réunion* se fera sans aucune contrainte sur la volonté des populations, et que les Gouvernements de l'Empereur des Français et du Roi de Sardaigne se concerteront dans le plus bref délai sur le meilleur moyen d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté."

Il prévoyait aussi dans son article 6 : "Les sujets sardes originaires de Savoie, ou de l'arrondissement de Nice, ou domiciliés effectivement dans ces provinces, qui voudraient conserver la nationalité sarde, jouiront pendant le délai d'un an, à dater de l'échange des ratifications, et en vertu d'une déclaration préalable faite aux autorités compétentes, de la faculté de déplacer leur domicile en Italie, et de s'y établir, auquel cas leurs qualités de citoyens sardes leur resteront. Ils seront libres de garder leur propriété foncière située sur le territoire annexé à la France."

La motivation principale des rédacteurs du traité était d'officialiser un accord "secret" conclu 2 années auparavant qui était en quelque sorte un échange : aide militaire de la France

contre transfert de territoires du Royaume à l'Empire. À la date du traité l'aide de la France était déjà du domaine du passé. Les opérations militaires décidées pour raison d'État sont une chose et, de plus, c'est l'Autriche qui les avait initiées. De ce côté, les choses étaient claires : l'intervention de la France était pour ainsi dire légitime.

Séparer un royaume en deux par la seule volonté de deux monarques, c'est autre chose qui peut ne pas convenir à d'autres pays. Par la diplomatie, échanges de propos entre les États, ceux-ci s'arrogent le droit de modifier les frontières par des traités, généralement après des guerres. Roi de Piémont-Sardaigne et Empereur des Français se devaient d'en passer par là, d'autant qu'ils étaient sous la pression des chancelleries étrangères, notamment de l'Angleterre.

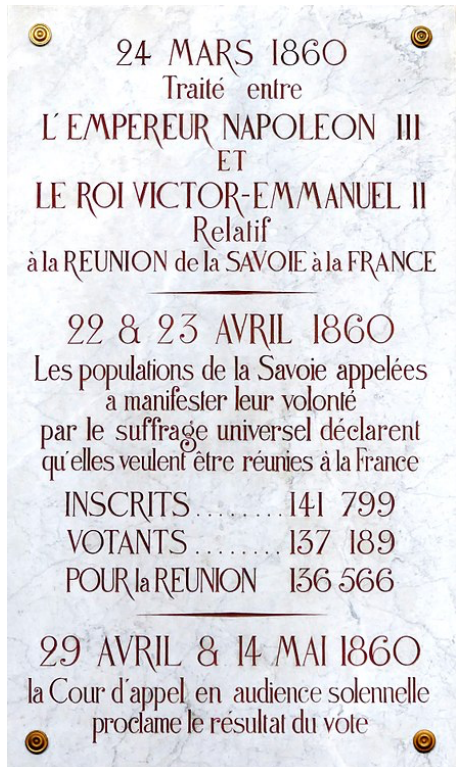
Les signataires du traité de Turin ont ainsi rédigé l'article 1 prévoyant l'accord des populations concernées, ce que l'on appellera plus tard le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le traité ne précise pas par quel moyen obtenir cet accord laissant aux parties simplement de trouver "le meilleur moyen d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté".

Ce moyen, ce sera le plébiscite en Savoie cisalpine et à Nice qui entérina en avril 1860 le rattachement. Le mot plébiscite, d'origine latine, signifie décision du peuple; il n'avait pas à l'époque la connotation qu'il a aujourd'hui. On parlerait de nos jours de référendum, procédure démocratique de consultation populaire. Le mot plébiscite employé à l'époque prend cependant tout son sens actuel, c'est à dire donner toutes les voix à une personne. C'était le "meilleur moyen d'apprécier etc..." qu'avait choisi l'Empereur qui entendait bien en tirer un profit personnel. Napoléon III en organisera un autre en mai 1870 afin de renforcer sa dynastie.

Pour obtenir l'adhésion populaire lors du référendum de 1860, les moyens de pression de l'administration et des notables pro-français ainsi que les irrégularités (jusqu'à n'avoir pour voter que des bulletins OUI dans certains bureaux de Nice) ont été nombreux. Le plébiscite de la réunion de la Savoie à la France, important aux yeux des Savoyards comme l'atteste la plaque commémorative ci-contre qu'on peut voir dans la salle des audiences solennelles du palais de justice de Chambéry, a été en fait une mascarade pour plaire à la diplomatie et officialiser l'échange conclu lors de l'entrevue de Plombières de 1858.

Le correspondant à Genève du journal britannique *The Times* qualifie le plébiscite (en exagérant quelque peu) de la plus grande farce jamais jouée dans l'histoire des nations. On estime aujourd'hui, compte tenu des forces en présence, qu'un scrutin réellement démocratique aurait permis d'obtenir le même résultat, avec un score moins glorieux mais nettement plus crédible.

Pour information : en 1860 la Savoie comptait 542 535 habitants, dont 267 496 en Haute-Savoie et 275 039 en Savoie. La Savoie correspondait à l'ancienne seigneurie du Faucigny (arrondissement de Bonneville) et la Haute-Savoie à la seigneurie du Chablais (arrondissement de Thonon).



24 MARS 1860  
Traité entre  
L'EMPEREUR NAPOLEON III  
ET  
LE ROI VICTOR-EMMANUEL II  
Relatif  
à la REUNION de la SAVOIE à la FRANCE

22 & 23 AVRIL 1860  
Les populations de la Savoie appelées  
à manifester leur volonté  
par le suffrage universel déclarent  
qu'elles veulent être réunies à la France

INSCRITS ..... 141 799  
VOTANTS ..... 137 189  
POUR la REUNION 136 566

29 AVRIL & 14 MAI 1860  
la Cour d'appel en audience solennelle  
proclame le résultat du vote

<sup>(1)</sup>Rappelons brièvement les étapes de l'unité italienne dont Garibaldi fut un acteur majeur : en 1859 la Lombardie; en 1860 le duché de Modène et Reggio, le grand-duché de Toscane et le duché de Parme; en 1861 le royaume des Deux-Siciles (Royaumes de Sicile et celui de Naples) qui régnait sur toute la moitié sud de la botte; en 1866 l'Autriche remet la Vénétie à la France qui la rend au royaume de Piémont-Sardaigne; en 1870 les États pontificaux hors Vatican; seul Saint-Marin échappe à l'unification.

<sup>(2)</sup>Cavour qui avait considéré l'armistice de Villafranca comme une trahison et qui revint au pouvoir au bout de 6 mois, se ravisa et se réconcilia avec Napoléon III.